

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du vendredi 19 décembre 2025
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre
À 14 heures 00**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°08_191225

**Objet : Convention adhésion au
Secrétariat du Conseil Médical : annexes
manquantes**

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_08-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025

Délibération n°08_191225 :

Objet : Convention adhésion au Secrétariat du Conseil Médical : annexes manquantes

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

Lors de la séance du 26 septembre 2025 du Conseil d'Administration du CCAS, la convention d'adhésion au Secrétariat du Conseil Médical du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13) a été présentée aux administrateurs de manière incomplète.

En effet, la convention transmise par le CDG13 ne comprenait pas les annexes indispensables permettant d'assurer sa mise en œuvre effective, au regard notamment de l'absence de tarifs adoptés pour les interventions du conseil médical.

La présente délibération a pour objectif de remédier à cette omission.

Compte-tenu du caractère substantiel des annexes (facturation des prestations), le Conseil d'administration est invité à se prononcer une nouvelle fois sur l'adoption de ladite convention et de ses annexes.

L'annexe 1 est relative à la liste des évènements facturables par catégorie dans le cadre des réunions du conseil médical en formation restreinte.

L'annexe 2 est relative à la liste des évènements facturables par catégorie dans le cadre des réunions du conseil médical en formation plénière.

Une troisième annexe est relative à la protection des données personnelles, dite « ANNEXE-RGPD ».

La transmission intégrale des annexes garantit que chaque membre du Conseil dispose ainsi de tous les éléments nécessaires pour apprécier pleinement la portée et le coût de la ladite convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°15_260925 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement de l'adhésion au secrétariat du Conseil Médical placé auprès du CDG13,

CONSIDÉRANT que la convention d'adhésion au Secrétariat du Conseil Médical du CDG13 présentée lors de la séance du 26 septembre 2025 était incomplète du fait de l'absence de ses annexes ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de remédier à cette omission afin de garantir une information complète et transparente aux membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que cette correction ne modifie en rien le contenu de la convention mais vise uniquement à fournir l'ensemble des informations permettant une adoption éclairée de la convention susvisée ;

DÉCIDE:

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20251219-191225_08-DE
 Reçu le 19/12/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 19/12/2025

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion au secrétariat du conseil médical placé auprès du CDG13 et ses 3 annexes, jointes à la présente délibération, conclue avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône pour l'organisation du secrétariat du conseil médical pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal à signer la dite convention ainsi que ses 3 annexes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre effective de cette adhésion ;

ARTICLE 3 : DE PRÉVOIR et D'INSCRIRE au chapitre 012 du budget principal et au groupe 2 des budgets annexes, le cas échéant, les crédits nécessaires à l'activité du secrétariat du conseil médical ;

ARTICLE 4 : D'ABROGER la délibération n° 15_260925 susvisée.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_08-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025